



RÈGLEMENT DU TOP REGIONAL DETECTION PACA

Istres, le 02 octobre 2014

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur.

Article 1 :

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs ou joueuses **licencié(e)s traditionnel(le)s ou promotionnel(le)s à la FFTT pour la saison en cours**, appartenant aux catégories suivantes :

- 2005 garçons
- 2005 filles
- 2006 garçons
- 2006 filles
- 2007 et + garçons
- 2007 et + filles

Article 2 :

Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

Article 3 :

Les balles seront fournies par la Ligue PACA.

Article 4 :

Pour la catégorie 2005 (G et F) les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Pour les autres catégories, et en fonction du nombre d'engagé(e)s, le Juge Arbitre et/ou la Commission « jeunes » adaptera la formule compétitive afin de respecter le côté sportif.

Article 5 :

Chaque joueur ou joueuse ne peut s'inscrire que dans le tableau de sa catégorie d'âge.
L'inscription est gratuite.

Important : Les clubs devront s'inscrire via l'espace « mon club » « inscriptions aux épreuves » « journée détection » jusqu'au jeudi 05 février 2015 (20 heures).

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.

Article 6 :

La commission « jeunes » se réserve la possibilité de surclasser une joueuse ou un joueur appartenant à la liste de détection régionale et/ou celle du PES régional

Article 7 :

Le déroulement de la journée détection s'effectuera de la manière suivante :

➤ **Ateliers ou séances d'entraînement de 10h00 à 12h30**

La matinée est encadrée par les éducateurs de club, de comité et de ligue présents pour l'occasion.

➤ **Compétition de 13h30 à 16h30**

Chaque compétiteur est assuré de faire au moins 3 parties dans l'après midi, néanmoins l'Article 4 ci-avant établi sera à prendre en considération sur l'adaptation de la formule compétitive.

➤ **Fin 17h-17h15 après les remises de récompenses**

Article 8 :

Les tableaux suivant sont organisés :

1. 2005 garçons
2. 2005 filles
3. 2006 garçons
4. 2006 filles
5. 2007 et + garçons
6. 2007 et + filles

***NB :** suivant l'article 4, le juge-arbitre se réserve le droit d'adapter la formule compétitive et/ou de regrouper des catégories (âge et/ou sexe).*

Article 9:

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

1. Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
2. Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 10 :

Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive régionale, en concertation avec la commission « jeunes ».

Article 11 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12 :

Le capitanat n'est **pas** autorisé

Article 13 :

Les 4 premiers de chaque année seront récompensés.
Les podiums auront lieu dès la fin de la compétition.

Article 14:

Le Top Régional de Détection sert à sélectionner les joueur(se)s pour le Top Interrégional de détection qui aura lieu les 4 et 5 avril 2015 à Pertuis (PACA).

Le (la) premier(e) de chaque catégorie d'âge **est automatiquement sélectionné(e)** pour le Top Interrégional de détection.

Les autres places sont soumises au Comité de sélection régional et à concurrence maximum des places attribuées par la zone.

Article 15 : Amende

Toute absence non excusée le jour de la compétition seront sanctionnées par une amende de 16 euros par joueur(se) manquant(e).

P/o ETR, Eric Masson